



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 059/2016 DU 27 JUIN 2016

Relative aux travaux supplémentaires afférents à la mise en conformité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane.

Date de convocation : 21 JUIN 2016		L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la première adjointe au maire, Yvette LICHTLE. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Marie-Madeleine MAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.							
Date d'affichage : 21 JUIN 2016									
Date d'affichage du compte-rendu : 8 JUILLET 2016									
Date d'affichage de la présente délibération : <b>12 JUL. 2016</b>									
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>24</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>01</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>01</b></td> </tr> </table>		VOTANTS	<b>26</b>	POUR	<b>24</b>	CONTRE	<b>01</b>	ABSTENTION
VOTANTS	<b>26</b>								
POUR	<b>24</b>								
CONTRE	<b>01</b>								
ABSTENTION	<b>01</b>								
<b>La délibération est adoptée à la majorité</b>		<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>21</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>06</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>21</b>	PROCURATION	<b>06</b>	
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>								
PRESENTS	<b>21</b>								
PROCURATION	<b>06</b>								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Turere FOLIAKI
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Keehi WONG
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 59/2016 DU 27 JUIN 2016****Relative au projet de travaux supplémentaires de la mise en conformité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de la commune de Pirae;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la visite de sécurité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane en date du 24 août 2012 effectuée par la commission de sécurité (Service de l'Urbanisme) ;
- VU le procès-verbal de visite de la commission de sécurité en date du 3 septembre 2012 ;
- VU le rapport de visite de la commission de sécurité n° 1499-1 /AU.SEC du 7 janvier 2013 concluant à un avis défavorable à la poursuite d'exploitation au public des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane ;
- VU la lettre n° HC/1298/IDV/rr du 26 décembre 2014 informant la commune de la subvention du FIP à hauteur de 95% du projet ;
- VU les explications fournies par Edouard FRITCH, maire de Pirae ;

*Considérant la nécessité absolue de procéder à la mise en conformité des bâtiments afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens des établissements scolaires de Tuterai Tane ;*

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.06.2016 ;

<b>ADOPTÉE A LA MAJORITE</b>	
VOTANTS	<b>26</b>
POUR	<b>24</b>
CONTRE	<b>01</b>
ABSTENTION	<b>01</b>

**ADOPTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont approuvés les 3 avenants aux marchés de travaux suivants :

1. COFELY, marché n°13/2015, avenant N°1 pour un montant de 473.459 FTTC
2. MULTIPOSE, marché n°15/2015, avenant N°1 pour un montant de 206.339 FTTC
3. MCM, marché n°12/2015, avenant N°1 pour un montant de 415.614 FTTC

**Article 2 :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer les avenants correspondants mentionnés à l'article 1 se rapportant à ce projet et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ceux-ci.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Directeur général des services, le Chef du service des ressources et le Chef du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
M. Heimana TAURAA

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le ..... **12 JUIL. 2016** ..... et publication du ..... **12 JUIL. 2016** .....

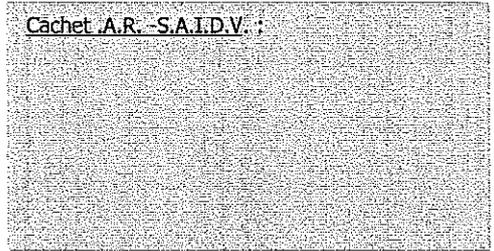
Pour le maire empêché  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



M. Heimana TAURAA  
Edouard FRITCH  
Le Maire



Cachet A.R. -S.A.I.D.V. :



N°  
du

**Avenant n°1 relatif aux travaux supplémentaires de déplacement et changement de matériels électriques dans le cadre de la mise en conformité des écoles Tuterai Tane élémentaire et maternelle.  
Marché de travaux N°13/2015 du 17 décembre 2015 notifié le 18 décembre 2015**

Acte rendu exécutoire après envoi à  
la Subdivision administrative  
Le.....  
et notification  
le.....  
à M.....  
(signature)  
  
Le Maire,  
  
Edouard FRITCH

ENTRE :  
**La commune de Pirae, représentée par son Maire, Monsieur Edouard FRITCH, ci-après désignée « le maître d'ouvrage » ;**  
  
ET :  
**L'entreprise COFELY, représentée par François PIERSON, ci-après désignée l'entreprise ;**



Cachet A.R. - S.A.I.D.V. :



N°  
du

**Avenant n°1 relatif aux travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en conformité des écoles Tuterai Tane élémentaire et maternelle.**

**Marché de travaux N°12/2015 du 17 décembre 2015 notifié le 18 décembre 2015**

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....

et notification

le.....

à M.....

(signature)

Le Maire,

Edouard FRITCH

ENTRE :

**La commune de Pirae, représentée par son Maire, Monsieur Edouard FRITCH, ci-après désignée « le Maître d'ouvrage » ;**

ET :

**L'entreprise MCM, représentée par Georges TRAMINI, ci-après désignée « l'entreprise » ;**



Cachet A.R. - S.A.I.D.V. :

N°

du

**Avenant n°1 relatif aux travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en conformité des écoles Tuterai Tane élémentaire et maternelle.**

**Marché de travaux N°15/2015 du 17 décembre 2015 notifié le 18 décembre 2015**

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....

et notification

le.....

à M.....

(signature)

Le Maire,

Edouard FRITCH

ENTRE :

**La commune de Pirae, représentée par son Maire, Monsieur Edouard FRITCH, ci-après désignée « le Maître d'ouvrage » ;**

ET :

**L'entreprise MULTIPOSE, représentée par Stéphane MATHIEU, ci-après désignée « l'entreprise » ;**